



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut de recherches sociologiques

## **Mémoire de maîtrise et mémoire de stage au sein de la maîtrise de Sociologie 24 crédits ECTS**

**25 mai 2023**

Dans la maîtrise de sociologie, deux formes de mémoires peuvent être choisies:

- Soit sous forme de mémoire de maîtrise ;
- Soit sous forme de mémoire de stage ;
- Les deux formats sont de même importance en termes de crédits (24 ECTS).

### **Mémoire de maîtrise**

Le sujet de mémoire est choisi d'entente avec un enseignant-e dont l'enseignement figure au plan d'études de la maîtrise en sociologie. Les maîtres-assistant-es du Département de sociologie peuvent diriger des mémoires de maîtrise. Le mémoire est constitué d'un travail écrit et d'une soutenance orale; celle-ci fait l'objet d'une inscription aux examens et peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre choisi mais au plus tard le dernier jour de la session d'examen du semestre choisi ou de la session de rattrapage. Le travail écrit et la soutenance orale sont évalués par un jury composé du directeur/trice de mémoire et d'un-e autre enseignant-e de la maîtrise ou d'une autre institution, en fonction du sujet du mémoire. Ce second membre du jury doit au minimum être titulaire d'une maîtrise (ou titre équivalent). Le procès-verbal final ainsi que le diplôme seront envoyés après la session d'examen.

Le mémoire est un travail de recherche au sens classique du terme. Dans le cadre de la maîtrise en sociologie, il implique un travail empirique conséquent, c'est-à-dire la réalisation d'une enquête ou la participation à une équipe collectant des données dans le cadre d'un projet de recherche. Le mémoire de maîtrise en sociologie ne se limite pas à une revue de littérature. Le mémoire de maîtrise en sociologie peut être présenté :

- sous la forme d'un texte scientifique conséquent (de 80'000 à 120'000 signes, bibliographie incluse) ;
- sous la forme d'un article scientifique, prêt à être soumis;
- sous la forme d'un documentaire (film) accompagné d'un texte écrit (de minimum 40'000 signes) qui explique la démarche et la contextualise dans la littérature scientifique.

## **Mémoire de stage intracursus**

Le stage est choisi d'entente avec un-e enseignant-e dont l'enseignement figure au plan d'études de la maîtrise de sociologie et avec la personne responsable sur le lieu du stage. Il fait l'objet d'une convention de stage intracursus<sup>1</sup> qui doit impérativement être signée par les parties avant le début du stage. L'enregistrement du stage se fait au début du semestre d'automne ou au début du semestre de printemps.

Le stage peut être effectué auprès d'une organisation (par exemple une administration publique, une entreprise privée, une association ou une organisation internationale) qui met à disposition de l'étudiante un cadre structuré.

Le stage est d'une durée au minimum de trois mois à 100%, ou de six mois à mi-temps. Il fait l'objet d'un rapport écrit (sous la forme d'un mémoire) et d'une soutenance orale qui peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre choisi, mais au plus tard le dernier jour de la session d'examen du semestre choisi ou de la session de rattrapage. Le mémoire de stage et la soutenance orale sont évalués par un jury de deux membres, composé de l'enseignant-e directeur/trice du mémoire de stage et de la personne responsable sur le lieu du stage. Le premier procède notamment à l'évaluation académique du mémoire, et la seconde fournit une appréciation en particulier sur le déroulement du stage. La note finale est donnée d'un commun accord.

Le procès-verbal final ainsi que le diplôme seront envoyés après la session d'examen.

## **Conditions de réussite pour le mémoire de maîtrise ou de stage**

Le travail de recherche et la soutenance donnent lieu à une seule note. La condition de réussite est l'obtention d'une note égale ou supérieure à 4.00 minimum. Lors de la défense, une évaluation est remise à l'étudiant-e<sup>2</sup>.

En cas d'échec, le/la candidat-e doit suivre les recommandations du jury et présenter le travail remanié à une seconde soutenance, qui compte pour la deuxième et dernière tentative.

## **Indemnités de stage**

Le stage est indemnisé par l'entreprise, l'administration ou l'association selon les normes d'engagement de l'Etat de Genève<sup>3</sup>. L'étudiante n'a rien à payer pour effectuer le travail qui est demandé. Pour qu'un stage soit indemnisé, il est indispensable que les conditions de stage ainsi que les prestations à fournir (objectifs de stage) aient été définies par le service qui accueille le stagiaire. Dès le 1<sup>er</sup> mai 2023, les normes sont :

- Frs. 1'850.- /mois (salaire brut à 100%) la 1<sup>ère</sup> année de Master
- Frs. 2'250.- /mois (salaire brut à 100%) la 2<sup>ème</sup> année de Master

---

<sup>1</sup> Pour les stages intracursus, prière d'utiliser la convention de stage figurant sur la page suivante : <https://www.unige.ch/sciences-societe/formations/masters/sociologie/stage/> .

Pour les stages extracursus, qui ne donnent pas lieu à des crédits dans le cadre de la maîtrise, prière de se conformer à la procédure du centre de carrière de l'Université de Genève : <https://www.unige.ch/dife/vie-de-campus/stages/>

<sup>2</sup> La grille d'évaluation se trouve sur la page suivante : <https://www.unige.ch/sciences-societe/formations/masters/sociologie/stage/> .

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/document/annexe-aux-normes-engagement-valables-1er-mai-2023>